



**En effet, dans le cadre de la dématérialisation du timbre fiscal, le Cameroun envisage de mettre fin à la vente du timbre fiscal physique dès cette année.**

« Avec la couverture des trois régions suscitées, le timbrage des actes et documents soumis à contribution du timbre fiscale se fait désormais au moyen exclusif de la machine à timbrer sur toute l'étendue du territoire national. Par voie de conséquence, les figurines fiscales ou timbres mobiles ne sont plus mis en vente par le ministère des Finances », explique Louis Paul Motaze.

À en croire le membre du gouvernement, cette réforme vise à sécuriser les recettes fiscales. Elle participe également des mesures de facilitation et de modernisation des modalités de perception des impôts et taxes. Mais, il faut relever qu'en dehors de l'administration fiscale qui sonne le glas de la vente des timbres physiques, d'autres administrations publiques continuent d'utiliser les timbres à coller : il s'agit notamment des mairies et d'autres organismes des collectivités territoriales décentralisées.